

## Atelier Saint-Antoine-sur-Richelieu — 19 septembre 2024

Un atelier participatif a eu lieu le 19 septembre dernier, au Centre communautaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans le cadre de la démarche Courant collectif initiée par la MRC de Marguerite-D'Youville et ses municipalités, démarche à laquelle s'est récemment jointe la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Au total, 28 personnes étaient présentes sur place lors de l'atelier.

Les objectifs étaient :

- » Présenter l'information disponible entourant les énergies renouvelables dans la MRC;
- » Démystifier les différents types d'énergies renouvelables;
- » Permettre aux personnes présentes de partager leurs idées, réflexions et préoccupations concernant les énergies renouvelables dans la municipalité.

La soirée a débuté avec des présentations par les membres de l'équipe de la MRC de Marguerite-D'Youville et une période de questions de compréhension. Par la suite, un atelier en petits groupes a permis aux personnes présentes de discuter sur différents thèmes quant à l'avenir de l'énergie renouvelable dans la municipalité et la MRC voisine, de même que le rôle de celles-ci dans le développement de ces énergies.



## Voici les faits saillants des discussions en atelier :

- » Plusieurs personnes **se questionnent sur le besoin réel** justifiant une telle augmentation de la capacité énergétique au Québec.
- » Plusieurs personnes **ne se sentent pas suffisamment informées** pour se prononcer au sujet des énergies renouvelables. Elles souhaitent avoir accès à davantage d'études détaillées et pertinentes, notamment **sur les impacts sociaux et environnementaux de projets éoliens et solaires** dans d'autres municipalités similaires en termes de taille et de topographie.
- » La municipalité devrait **jouer un rôle actif dans l'encadrement des projets énergétiques**, qui doivent évoquer les valeurs de la communauté de Saint-Antoine-sur-Richelieu, telles que :
  - Mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages;
  - Harmonie avec la nature;
  - Qualité de vie;
  - Échelle humaine.
- » Discussion autour de **l'indépendance de la municipalité dans la gestion des projets** et de l'importance d'actualiser les règlements d'urbanisme en conséquence.
- » Certaines personnes mentionnent que le développement de projets d'énergie renouvelables **est envisageable sous certaines conditions**, comme une étude de faisabilité exhaustive, des redevances équitablement distribuées (non seulement aux propriétaires, mais également à la communauté en général) et la collaboration avec des promoteurs québécois.
- » D'autres personnes disent Oui aux énergies renouvelables, mais **en réalisant d'abord des projets de moindre envergure**, à l'échelle de la municipalité (par exemple, panneaux solaires résidentiels, constructions mieux isolées, bâtiments LEED, etc.) et par conséquent **ne sont pas d'accord** avec l'implantation d'éoliennes de grande capacité sur le territoire de la municipalité.
- » Des participant-es en viennent à la conclusion qu'il serait préférable que des éoliennes soient installées à Saint-Antoine-sur-Richelieu **afin de bénéficier des redevances**, plutôt qu'elles soient installées dans une municipalité limitrophe (ex. Contrecoeur) et d'en subir seulement les impacts négatifs sur le paysage.
- » Certaines personnes considèrent que les **distances séparatrices proposées en lien aux projets éoliens** sont appropriées, alors que d'autres souhaiteraient qu'elles soient augmentées (par exemple, une distance minimale de 2 000 m du noyau villageois).
- » **Clarifier ce que contient la réglementation** de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au sujet des éoliennes.
- » Nécessité de **prendre un temps de réflexion approprié** avant la prise de décision et de ne pas se laisser influencer sous la pression de promoteurs privés.

# Merci

à toutes les personnes  
présentes d'avoir partagé  
leurs réflexions sur l'avenir  
énergétique de notre territoire !